

Procédure d'inscription à un enseignement dispensé par la Faculté de traduction et d'interprétation de l'UNIGE et validation des crédits acquis

1. L'étudiant s'adresse aux conseillers aux études^a de la Faculté de traduction et d'interprétation.
2. Muni d'une attestation d'immatriculation de son université et de sa carte d'immatriculation, l'étudiant s'inscrit auprès du service des admissions^b comme étudiant externe/hôte. Cette démarche doit être effectuée avant de pouvoir s'inscrire aux enseignements.
3. L'étudiant procède à son inscription aux enseignements et examens auprès de la faculté ou via le logiciel de gestion des études en respectant les délais^c.
4. Suite à la publication des notes, la faculté émet un relevé officiel de notes/appréciations (échoué/réussi) à l'attention de l'université d'origine. Ce relevé est transmis par l'étudiant au secrétariat de sa faculté d'origine. Parallèlement, les facultés peuvent établir des listes d'étudiants avec notes et crédits obtenus qu'elles envoient aux facultés partenaires pour contrôle.

^a Conseillers aux études de la Faculté de traduction et d'interprétation:

- Nicole.Stoll@unige.ch (Ma, Doctorat, Promotion)
- Olivier.Demissy@unige.ch (Ba, Mobilité)

^b Service des admissions: Uni-Dufour

Bureau 222 (2ème étage)

24 rue Général Dufour

1211 Genève 4

^c Délai d'inscriptions aux enseignements et examens :

[Ba en communication multilingue, Ma en traduction, Certificat complémentaire en traduction](#)
[Ma en interprétation de conférence](#)

Liens utiles :

- Catherine.Beuchotte@unige.ch (Secrétariat des échanges)
- www.unige.ch/traduction-interpretation/index.html